

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0007054358 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Lyxor International Asset Management S.A.S. ("LIAM")

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'Indice EURO STOXX 50 Net Return ("l'Indice de Référence"), libellé en EUR, représentatif de 50 valeurs de premier ordre de la zone euro et dividendes nets réinvestis.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence.

Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres. L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site www.lyxoretf.com. La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.lyxoretf.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, OPCVM, autres instruments financiers.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 CET et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus): non applicable.

Frais

Les frais que vous payez permettent de couvrir les coûts de gestion du Fonds, y compris les coûts de promotion et de distribution. Ces frais diminuent la performance potentielle de votre investissement.

Pour plus d'informations concernant les frais, veuillez vous référer à la section Frais du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse www.lyxoretf.com.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée applicables sur le marché primaire uniquement :	Non acquis au compartiment : au maximum le plus élevé entre (i) 50 000 euros par demande de souscription et (ii) 5 % de la valeur d'actif net par action multipliée par le nombre actions souscrites. Acquis au compartiment : au maximum 0.50 % de la valeur d'actif net par action multipliée par le nombre actions souscrites.
Frais de sortie applicables sur le marché primaire uniquement :	Non acquis au compartiment : au maximum le plus élevé entre (i) 50 000 euros par demande de rachat et (ii) 5 % de la valeur d'actif net par action multipliée par le nombre actions rachetées. Acquis au compartiment : au maximum 0.015 % de la valeur d'actif net par action multipliée par le nombre actions rachetées.
Sur le marché primaire, le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut demander à son conseiller financier ou à son distributeur le montant exact des frais d'entrée et de sortie. Lors d'un investissement via une bourse où le Fonds est coté, aucun frais d'entrée / de sortie ne s'applique, mais d'éventuelles commissions de courtage peuvent être appliquées.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année.	
Frais courants :	0,20 %.
Ce pourcentage est calculé d'après les dépenses effectuées pour l'exercice clos en octobre 2017 (TTC, le cas échéant) et peut varier d'une année sur l'autre. Il ne comprend ni les commissions de performance ni les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de gestion collective.	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances particulières	
Commission de performance :	Néant.

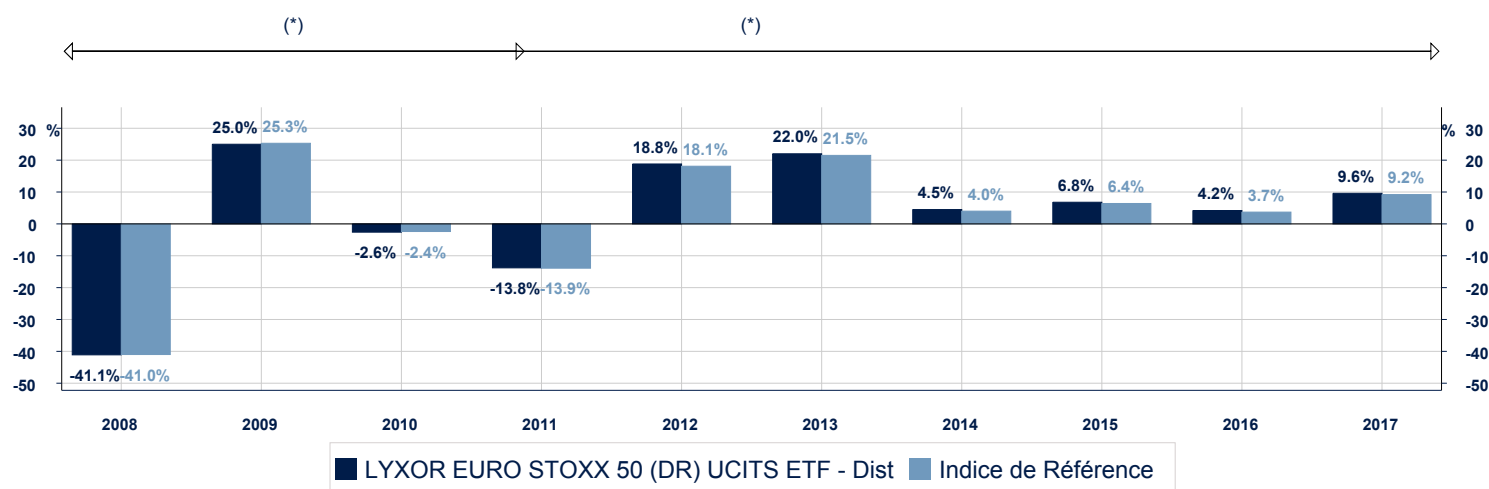
Performances passées

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

La performance est indiquée en Euro (EUR), nette de tous les frais à la charge du Fonds.

Le Fonds a été créé le 19 février 2001.

PERFORMANCE ANNUELLE DE LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF - Dist (en %)



(*) Jusqu'au 20/09/2018, les performances du Fonds indiquées correspondent à celles du FCP - LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF (le Fonds absorbé). Ce dernier a été absorbé par le Fonds le 20/09/2018.

(*) Jusqu'au 16/05/2011, l'Indice de Référence du Fonds était l'Euro Stoxx 50 Price Return augmenté des dividendes non réinvestis.

Informations pratiques

- **Dépositaire :** Société Générale.
- **Fiscalité :** la législation fiscale applicable dans l'Etat membre où le Fonds est domicilié peut affecter les investisseurs.
- **Informations supplémentaires :** le prospectus, la valeur liquidative et autres informations concernant les catégories d'actions (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse www.lyxoretf.com.

Les détails sur la politique de rémunération sont disponibles à l'adresse www.lyxor.com.

Le Prospectus, les détails de la politique de rémunération ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels du Fonds, sont disponibles en français ou en anglais, gratuitement et sur demande, auprès de LIAM, Service Clients, 17, Cours Valmy, Tours Société Générale 92800 Puteaux, FRANCE.

La responsabilité de LIAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du Fonds Ombrelle. L'actif et le passif des différents compartiments du Fonds ombrelle sont ségrégués en vertu de la loi qui lui est applicable. Les règles de conversion de parts entre compartiments sont détaillées (le cas échéant) dans le prospectus du Fonds ombrelle.

LIAM et le Fonds sont agréés en France et réglementés par l'AMF.

